

PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 6 décembre 2017

Vous êtes agé(e) de 16 ans minimum, et vous souhaitez vous engager au service des valeurs de la République : La réserve civique est faite pour vous !

La réserve civique est née d'un constat : des acteurs de la société civile regrettent la difficulté à recruter des bénévoles pour mettre en œuvre leurs actions alors même qu'un certain nombre de nos concitoyens expriment le souhait de s'engager au service des valeurs de la République.

La réserve civique répond donc à cet enjeu de mettre en relation l'offre de missions citoyennes avec la demande d'engagement. Elle propose à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de s'engager à titre bénévole dans une association, une collectivité ou de collaborer à une mission de service public au sein d'un service de l'Etat. Elle complète donc l'offre d'engagement déjà proposée par les réserves citoyennes existantes (Police, Gendarmerie, Armée, Education Nationale).

Qu'il s'agisse de répondre à un besoin de renfort ponctuel pour un évènement particulier (une manifestation sportive, une opération « ville propre » ou encore l'organisation d'une « journée citoyenne » dans une commune) ou d'un soutien plus régulier (implication dans une association à raison de quelques heures par semaine), **la réserve civique est simple et facile à mettre en œuvre**. Il suffit en effet aux organismes d'accueil recherchant des bénévoles de proposer des missions sur la plateforme numérique dédiée (<http://reserve-civique.beta.gouv.fr/>) pour être mis directement en relation avec les personnes intéressées.

Plusieurs missions sont d'ores et déjà proposées dans le département par différentes structures : Office National des Anciens Combattants, Banque alimentaire et Culture du Cœur.

Enfin, **la réserve civique s'adresse à tous**, dès l'âge de 16 ans : étudiants, anciens volontaires de service civique souhaitant poursuivre leur engagement, actifs, retraités.



Votre contact à la Direction départementale de la cohésion sociale :

- ddcs-reservecivique@sarthe.gouv.fr

Plus d'informations sur :

<http://www.sarthe.gouv.fr/reserve-civique-a4361.html>